



Vous êtes prié(e) d'assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu à l'Hôtel de Ville,  
2 place du Général de Gaulle, le : **JEUDI 21 MARS 2019 A 20 HEURES.**

## ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 janvier 2019

### FINANCES DE LA VILLE

1. Délégation de service public de type concessive relative à la conception, à la démolition, à la reconstruction et à la gestion de la piscine municipale de Viroflay : approbation du choix du délégataire et du projet de contrat - Autorisation de signature du contrat Olivier LEBRUN
2. Convention tripartite et actes d'acceptation de la cession des créances relatifs au contrat de délégation de service public de type concessive relative à la conception, à la démolition, à la reconstruction et à la gestion de la piscine municipale de Viroflay : autorisation à signer la convention et les actes d'acceptation de la cession des créances. Olivier LEBRUN



Olivier LEBRUN  
Maire de Viroflay

Président du Conseil départemental des Yvelines